



Toulouse, le

04 DEC. 2007

Le Président

Martin MALVY
Ancien Ministre

Monsieur Jean-Louis CALMETTES
Le Caral
12300 LIVINHAC LE HAUT

Affaire suivie par : Ph. BENABARRE
Téléphone : 05 34 45 96 48

N/Références : DIT/INFRA/CP/PhB/D2724769
Objet : VOIE VERTE ET VELO ROUTE

Monsieur,

A l'occasion des rencontres citoyennes en Aveyron, vous avez souhaité avoir des précisions sur le schéma régional des vélos routes et voies vertes en Midi Pyrénées.

Le programme régional des voies vertes et vélo routes inscrit au Contrat Etat - Région 2000-2006 découlait du schéma national. Il répondait aux objectifs de diversification des modes de transport dans le cadre d'un tourisme durable et de valorisation des territoires traversés.

C'est dans ce cadre que le schéma national avait prévu deux itinéraires en Midi-Pyrénées le long du canal des deux mers et l'axe Toulouse - Rocamadour. A cet effet, la Région et l'Etat ont réalisé en 2001 une étude de faisabilité sur les modalités techniques de ces deux itinéraires dans le cadre d'un comité de pilotage auquel participait notamment l'association AF3V.

Il incombait ensuite aux collectivités locales de mettre en œuvre ce programme. Mais seul le Département du Tarn et Garonne a donné suite à la réalisation de la voie verte le long du canal de Garonne, actuellement en cours d'exécution; celui du Lot n'ayant pas considéré prioritaire l'axe Rocamadour - Montauban, ce projet a été momentanément abandonné.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Martin MALVY